

INTRODUCTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

DEFINITION

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

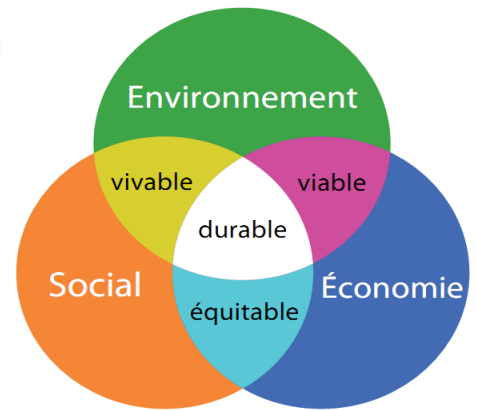
(Nations Unies)



DIMENSIONS

Le développement durable concilie trois dimensions de base, qui sont interdépendantes et toutes indispensables au bien-être des individus et des sociétés, à savoir:

la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

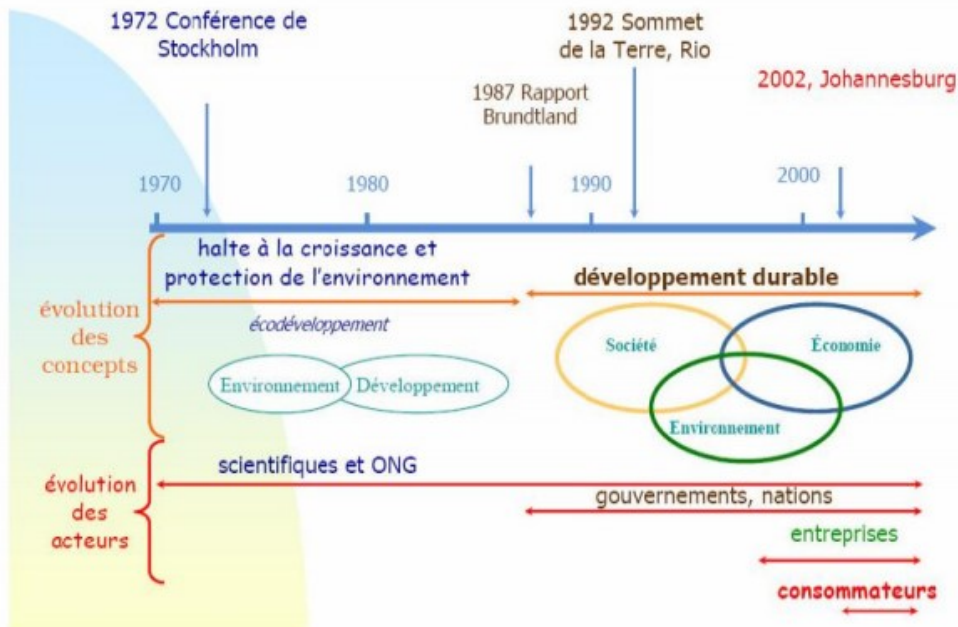
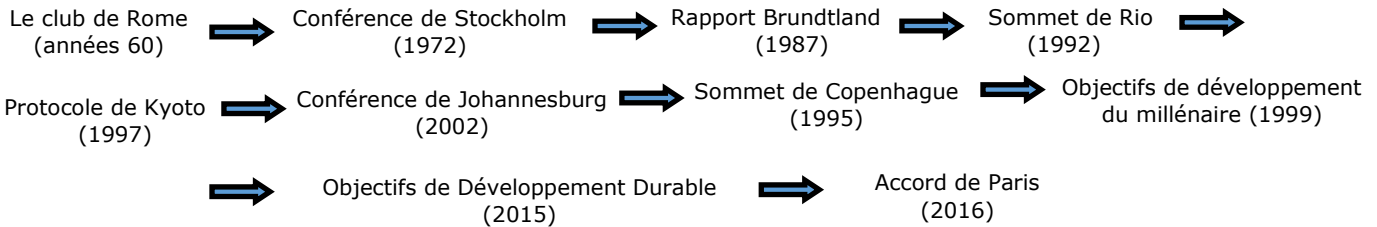


HISTORIQUE

Le concept de développement durable correspond à la rencontre de deux courants de réflexion: la notion de *développement* et la *prise de conscience écologique*.
 -> La notion du développement est beaucoup plus large que celle de la croissance économique; elle intègre des valeurs sociales et culturelles et des éléments non comptabilisés par le calcul économique classique, tel que la valeur des biens naturels et le patrimoine immatériel.

-> La notion de la protection de l'environnement et des ressources naturelles s'est imposée à partir des années 1970 en vue de mettre fin aux pratiques de gaspillage occasionnées par la croissance rapide des années de l'après-guerre.

EVOLUTION DU DD DANS LE TEMPS : ETAPES PHARES



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (horizon 2015-2030)

Les objectifs de développement durable (ODD) constituent une invitation universelle à agir pour faire face aux grands défis planétaires et dont l'objet est d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la paix et prospérité à tout un chacun. Ces objectifs (17 au total) s'inspirent des *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, etc.



FONDEMENTS DES ODDs

- **L'humanité**: éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.
- **La planète**: lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.
- **La prospérité**: faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.
- **La paix**: favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.
- **Les partenariats**: mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce programme grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

(Source: Nations Unies, 2018)



CANADA: STRATEGIE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SFDD (2016-2019)

DEFINITION

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) constitue un instrument de planification et de rapports pour le développement durable. Elle établit les priorités gouvernementales en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à mettre en place pour les atteindre.

PRINCIPES CLES (SFDD)

Principe de précaution: en cas de menaces de dommages graves ou irréversibles, l'absence d'une totale certitude scientifique ne devrait pas être invoquée pour reporter des mesures efficaces et économiques pour prévenir la dégradation de l'environnement.

Utilisation écologiquement efficace des ressources naturelles, sociales et économiques: faire avancer les objectifs économiques et sociaux sans endommager l'environnement.

Transparence et la responsabilisation: l'obligation de faire rapport régulièrement.

Participation du public: contribution des citoyens via des consultations publiques.

Réconciliation: entre les peuples autochtones et l'État.

Principe du pollueur-payeur: s'assurer que ceux qui causent des dommages à l'environnement sont tenus responsables de leurs actes.

Intégration: décisions et politiques qui tiennent compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Équité intergénérationnelle: prendre des mesures dans le présent afin que nos ressources environnementales et naturelles répondent aux besoins des générations futures.



13 OBJECTIFS AMBITIEUX ↓

MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.



GOVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en rendant ses opérations faibles en émissions de carbone.



CROISSANCE PROPRE

Une industrie de technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉILIENTE

Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale.



ÉNERGIE PROPRE

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable.



CÔTES ET OCÉANS SAINS

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.



LACS ET COURS D'EAU VIERGES

Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens.



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir.



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

Toutes les espèces ont des populations saines et viables.



EAU POTABLE

Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus.



ALIMENTATION DURABLE

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens.



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE

Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement.



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et bien-être.



LOI FEDERALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'une loi exigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable et l'élaboration d'objectifs et de cibles en matière de développement durable au Canada. La loi oblige certains ministères et agences à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement durable qui comprennent les objectifs et les plans d'action de chaque ministère ou agence, qui sont conformes à la stratégie fédérale de développement durable et qui contribuent à la réalisation des objectifs de celle-ci.
—> Loi sanctionnée en 2008



DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECTEUR PRIVE

Le secteur privé a un rôle important à jouer pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable à l'échelle mondiale. La mise en place d'une démarche développement durable (DD) par les entreprises s'inscrit dans une vision gagnant-gagnant. En effet, les entreprises qui intègrent une démarche DD à leur stratégie d'affaires voient, à moyen et long terme, la compétitivité et la rentabilité de leurs activités économiques s'accroître, et ce grâce à :

- l'amélioration de la gestion des risques d'entreprise
- l'accroissement de l'impact positif des activités sur l'environnement et la communauté
- l'innovation et l'apprentissage
- la maximisation de la productivité
- l'attraction et la rétention de la main d'œuvre
- la réduction des coûts d'opération (découlant souvent d'investissements) et d'exploitation des ressources;
- l'accès au financement et l'obtention de capital
- l'accès aux subventions car les critères de développement durable deviennent de plus en plus des critères d'accès aux subventions publiques qu'il est important de connaître
- la fidélisation de la clientèle et le développement des marchés



SPHERES D'INTERVENTION

- La gestion & gouvernance
- La production
- L'approvisionnement
- La logistique
- La gestion environnementale
- La recherche & développement
- Les relations avec la communauté
- Les relations avec les employés
- Le marketing et communication (responsable)
- La comptabilité et les finances
- La stratégie d'investissement
- La citoyenneté & responsabilité sociale



AGISSEZ!

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES
PROTECTOR POLLUEUR PAYEUR; INTERNALISATION DES COÛTS; SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE
ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES; POLLUEUR PAYEUR; INTERNALISATION DES COÛTS; SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE
ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT
ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES; POLLUEUR PAYEUR; INTERNALISATION DES COÛTS; SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE
EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT
ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALE; PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT; EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE; PARTICIPATION ET ENGAGEMENT; ACCÈS AU SAVOIR; SUBSIDIARITÉ; PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE; PRÉVENTION; PRÉCAUTION; PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL; PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ; RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

ÉCORESPONSABILITÉ

ENGAGEMENT

PARTICIPATION

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE